

Prise en compte des personnes en situation de handicap

Referent Adebeo Christelle Fayolle
christelle_fayolle@adebeo.com

- conception du logiciel prenant en compte certains handicaps (ex : daltonisme, surdité)
- existence d'un document proposant des organismes alternatifs si le handicap n'est pas compatible avec les modalités de la certification ADEBEO
- locaux adaptés : Les épreuves de la certification se déroulent dans des locaux qui permettent l'accueil de tous et répondent aux normes des ERP (Etablissement Recevant du Public).
- présence d'une personne référente "Handicap" : sur prise de contact, le référent handicap reviendra par téléphone vers le candidat pour préciser ses besoins en compensation.

Selon le type de handicap, le référent pourra être amené à se rapprocher de l'AGEFIPH (salariés) et de Cap Emploi (demandeurs d'emploi) pour adapter les conditions de l'épreuve aux besoins de chacun.